

OBLIGATION d'annoncer votre chien avant votre arrivée, si ce n'est pas le cas et que votre chien ne remplit pas les conditions ci-dessous, nous pouvons refuser votre séjour mais vous le facturer.

REGLES DE VIE DES CHIENS au Moulin du Porteil :

Nous acceptons votre chien mais sous certaines conditions, si vous ne les remplissez pas, nous sommes contraints de refuser votre séjour, soit :

- 1. Votre chien est totalement sociable avec tous les chiens et les humains**
- 2.** Il est propre (ne fait pas ses besoins à l'intérieur)
- 3.** Il n'aboie pas sans cesse sur tout ce qui bouge
- 4.** Il ne monte pas sur le lit
- 5.** Il restera dans la chambre (sans faire de dégâts ni aboyer) le temps que ses maîtres seront à la piscine
- 6.** Il ne fera pas ses besoins dans le parc du domaine (un chemin parallèle au domaine s'y prête très bien), vous êtes responsables de mettre les sacs à crottes dans les poubelles de Campagne ou du Bugue
- 7.** Il accompagnera ses maîtres lors des visites à l'extérieur, il n'est pas accepté de rester seul dans la chambre (seulement lors de la piscine)
- 8.** Il ne sera pas détaché dans toute l'enceinte du domaine, les 2 gîtes ne sont pas clôturés pour y laisser le chien détaché.

Si votre chien dérange les hôtes en aboyant ou pleurant, les propriétaires ont le droit de vous libérer de votre chambre ou gîte et de la/le facturer pour la durée de votre séjour.

En cas de dégâts divers, vous acceptez de payer les réparations.

Lu et approuvé par les maîtres

Date, le

Signature